

Reprendre ses études de Droit après 30 ans d'arrêt

Par **Fortunée**, le **07/07/2019** à **20:40**

Bonjour,

À l'âge de 22 ans, j'ai obtenu une Maîtrise de Droit des Affaires à la faculté de Assas. Pendant 30 ans j'ai été mère au foyer mais aujourd'hui je souhaite reprendre les études pour être notaire. Est-ce utopique ? J'aimerais avoir votre avis et vos conseils. Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2019** à **07:55**

Bonjour

Le fait de reprendre des études après 30 ans d'arrêt n'est pas utopique car vous n'êtes pas la première à le faire. Dans ma promotion de M2 droit des affaires, il y avait une quinquagénaire.

La limite d'âge pour l'exercice de la profession de notaire est de 70 ans

<https://kiosque.bercy.gouv.fr/alyas/search/print/lettre-daj/9647>

Ainsi vous êtes encore dans les clous ?

Normalement si vous êtes titulaire d'un M2, vous devriez pouvoir tenter l'examen pour intégrer un centre régional de formation professionnelle notariale (CRFPN).

Mais il est fort probable qu'on vous demande une validation des acquis. Bref, il faut vous renseigner.

Après pour être honnête là où vous allez galérer c'est pour trouver un maître de stage. Votre âge sera clairement une barrière, il faudra tomber sur un notaire assez ouvert d'esprit.

Par **Fortunée**, le **08/07/2019** à **12:14**

Merci de votre avis qui m'a éclairé. Bonne journée